LE NUMERO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 124, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

SAMEDI 1er NOVEMBRE 1930.

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-85 3, rue Fidèle-Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE MONUMENT DU SOUVENIR DE LA DÉCOUVERTE DE LA HOUILLE DANS LE P.-DE-C.

Actuellement en cours de restauration il va être rendu à la population d'Oignies

Par le travail constant et méthodique de sa population, par la volonté absolue qu'ont eue les habitants à arracher à la terre tous les trésors qui y sont accumulés, la région du Nord, on le sait, est devenue le plus grand centre de formation de la richesse française.

Parmi nos beaux départements, le Pas-de-Calais tout particulièrement est celui qui, durant le siècle écoulé, a montré le plus d'activité. Sa population qui, en 1830, était de 655.000 âmes accusait, en effet, au dernier recensement le chiffre de 1.174.000 habitants. Les villes se sont développées, embellies et modernisées; les villages jardins comprenant 65.000 logements ouvriers — qu'on appelait cerons il y a vingt ans — les ont reliées entre elles; nombre d'usines modernes ont poussé dans les campagnes ; dix puissantes sociétés houillères ont forcé la nature à se soumettre à la volonté de leurs ouvriers et de leurs ingénieurs. Des entrailles de la terre 30 millions de tonnes de houille — soit la moitié de la production française — sont extraites annuellement par 135.000 mineurs.

Le monument élevé à Mme De Clerck, en souvenir de la découverte du bassin minier du Pas-de-Calais.

Des cokeries immenses, des centrales électriques, des verreries, des usines pour la fabrication du ciment, de la céramique, de l'ammoniaque, des huiles, goudrons, alcools, engrais, etc., sont nées et, déjà, placent l'industrie chimique dans le Pas-de-Calais au premier rang de l'économie nationale.

A notre époque de fièvre des affaires, le rythme forcé de la vie entraîne les foules sans leur laisser le temps de se souvenir du passé et de mesurer le chemin parcouru depuis près d'un siècle, depuis le jour — c'était en février 1844 — où, pour la première fois dans le Pas-de-Calais, un simple mais très énergique serrurier d'Epinay-sur-Seine, M. Mulot, découvrait, tout à fait par hasard, une « source » de... charbon en cherchant une source d'eau.

Il est donc juste de vouloir se rappeler que le premier artisan de la prospérité du département fut l'auteur de cette découverte de la houille... sous les plates-bandes fleuries du parc de Mme De Clerck d'Oignies, d'où l'origine de la première société minière du Pas-de-Calais, celle de Dourges, bientôt suivie dans sa naissance par celles de Courrières, Lens, Grenay, Nœux, Bruay, etc.

Le magnifique Monument d'Oignies....

En souvenir de cette découverte et pour rappeler comment le bassin minier du Pas-de-Calais prit naissance, pour signaler tout particulièrement le rôle généreux joué dans le pays par la châtelaine qu'était Mme Vve De Clerck, un magnifique monument, œuvre du grand sculpteur Charles Caby, fut, en 1913, érigé sur la place d'Oignies entre l'église et le domaine tiouri de calle dont le nom méritait d'être inscrit en lettres d'or sur le grand livre de l'industrie houillère.

Au centre de la partie supérieure de la pyramide en granit rouge d'Ecosse — qui, seule, pèse déjà 4.000 kil. — se trouvait le médaillon en bronze représentant les traits de Mme De Clarck, avec, de chaque côté une jolie couronne en marbre torsadé.

A la base de cette pyramide, un mineur en tenue de travail, le torse nu, saluait d'un geste large, tandis que la France, sous les traits d'une femme, dans une attitude pleine d'énergie et de fierté, tendait une palme de reconnaissance vers celle qui contribua à la découverte du gisement houiller. A gauche et à droite se trouvaient encore deux bameaux taillés dans le marbre, représentant d'une part une ruche, symbole du travail en commun et, de l'autre, les instruments dont se servent les ingénieurs pour établir leurs plans.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Muse Lilloise

TOUSSAINT

Le culte du Souvenir des morts est la dernière consolation de ceux qui regrettent.
(Le Réveil du Nord)

In ch' jour, les pauv's comm' les pus riches
Sont réunis aux mêm's indroits.
On sonn' tout partout aux églises,
Les sons d' cloqu's ont l'air d' des sanglots.
Ch'est l' rist' des morts, ch'est l' glas qui sonne,
I' fait finde l' pus dur des cœurs ;
Aux tiens chacun porte eun' couronne,
Pis larm's de r'grets ainsi qu' des fleurs.

Par les feull's mortes l' sol i' s' tapisse,
Novembr' comminche avé l' Toussaint,
Ch' pélérinache est eune bantise
Mais triste comme un jour sans pain.

D' chim'tière s'impilt, dins les allées
On voit comm' des ombr's isolées
Qui cach'nt des nôms sur des croix.
Que d'oubliés sont là dins l' tierre
Sous les verts gazons du chim'tière !
Ch'est bien la l'éternel renne, Auteur: LADDE.

EXPLOITS DES PERCEURS DE COFFRES-FORTS DANS LA RÉGION DU NORD

Un de leurs recéleurs a été arrêté à Denain, ce qui fait qu'actuellement on tient dix des malfaiteurs

La deuxième brigade mobile de Lille manifeste avec succès son vif désir de désagréger les bandes de perceurs de coffres-forts. Si c'est sur ceux de Valenciennes que s'exerce plus particulièrement son action efficace, c'est que le chef de la bande Jagielo, sous les verrous depuis février, avait institué une organisation de brigandage puissante et difficile à combattre.

Un à un les métèques qui ont opéré dans cette bande sont arrêtés. C'est sur un recéleur que s'est effectuée avant-hier l'arrestation d'un Polonais que surveillaient les inspecteurs Lefebvre et Mariani.

Joseph Trzesimieck le recéleur

Chez les mineurs polonais

Certains milieux polonais faisaient l'objet d'une particulière attention de la part de MM. Lefebvre, inspecteur principal, et Mariani, inspecteur, délégués à cet effet par M. Ucciani, chef de la deuxième brigade mobile à Lille.

L'arrestation de Wesolowski Joseph, en date du 24 octobre, les y incitaient impérieusement.

Une enquête aussi minutieuse que délicate leur permit d'acquérir la conviction que Jagielo et Kroatowski s'étaient assurés la collaboration d'un troisième recéleur et complice.

C'est à Denain, dans la cité Belle-Vue, habitée uniquement par des mineurs que se localisèrent leurs recherches.

Le cambriolage de la gare d'Haveluy

Depuis 1926 les perceurs de coffres-forts faisaient la râfle dans la région minière du *Pas-de-Calais* et de *Valenciennes*. Des gares firent l'objet de leurs particuliers objectifs. Le butin fut souvent maigre. Ne laissant aucune trace, il devenait difficile de les identifier.

A la gare d'Haveluy ils s'étaient attaqués sans succès intéressant, sinon pour le coffre-fort qui avait résisté. Ils s'étaient contentés de dévaliser la consigne où ils avaient fait main-basse sur des objets d'ordre vestimentaire sans grande valeur.

Une automobile fut volée dans la nuit du 6 au 7 février. Des renseignements recueillis il résulte que cette voiture avait stationné à la cité Belle-Vue, à Denain.

Ce jour-là, la gare d'Haveluy avait reçu la visite de la bande.

Les indices

Lorsque la voiture automobile fut aperçue cité Belle-Vue, trois individus en descendirent, lorsque cette auto reprit le départ, deux personnes étaient dedans. Celle qui avait disparu habitait donc ce quartier.

De déductions en déductions, les inspecteurs Lefebvre et Mariani, aidés du brigadier de gendarmerie de Denain, M. Dubureq, munis d'une ordonnance de M. Bonnet, juge d'instruction au Parquet de Valenciennes, se rendirent le 30 octobre au n° 178 de la cité Belle-Vue et se livrèrent à une méticuleuse perquisition du domicile de Trzesimieck Joseph, 40 ans, mineur, marié et père de trois enfants.

Perquisition fructueuse

Les inspecteurs Lefebvre et Mariani, lorsqu'ils se présentèrent au domicile de Trzesimieck, trouvèrent toute la famille dans la cuisine.

L'homme tenait un tisonnier à la main et très athlétique et rébarbatif, ne semblait pas disposé à se laisser faire.

M. Lefebvre exposa en termes brefs l'objet de sa visite et M. Mariani, par précaution, demanda à voir le poignet du Polonais qui, sans défiance, le lui livra pour recevoir d'un coup ces menottes qui le réduisirent à l'impuissance.

Trzesimieck hurla comme un sauvage, la femme cria et les enfants pleurèrent.

La perquisition commença.

Leurs recherchent donnèrent d'excellents résultats. Ils découvrirent :

1° Dix-huit bouteilles de jus de raisin ;

2° Six chemises blanches de femme, le tout provenant du cambriolage de la gare d'Haveluy ;

3° Un complet smoking, un pardessus neuf, trois couverts en argent, deux chemises, deux cols, un foulard en soie artificielle, le tout provenant du cambriolage commis dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1929, au préjudice de M. Durieux, commerçant, à Lourches.

Tous ces objets ont été formellement reconnus par les intéressés.

M. Bonnet, mis au courant de l'excellent résultat de la perquisition, a décerné un mandat d'amener et avant-hier soir les inspecteurs Lefebvre et Mariani conduisaient à la Maison d'arrêt de Valenciennes, le recéleur polonais Trzesimieck, laissant en liberté sa femme mère de trois enfants en bas-âge.

La bande désagrégée

La bande comptait douze comparses. Dix sont sous les verrous. Deux courent encore. Malgré leur tacite accord de ne pas se livrer mutuellement, et coûte que coûte, les impunis qui sont inopérants ne peuvent manquer de tomber entre les mains des inspecteurs Lefebvre et Mariani, tellement leur désir d'en finir avec ces malfaiteurs est grande.

FRED.

UN COFFRE-FORT EVENTRÉ DANS UNE BANQUE DE BULLY-LES-MINES

Un audacieux cambriolage vient d'être commis dans une succursale de la banque du Crédit du Nord, à Bully-les-Mines.

Les malfaiteurs ont profité de l'absence de M. Auguste Clowez pour s'introduire, par effraction, dans l'établissement de crédit, en passant par une porte du derrière qui donne sur un jardin. Une fois à l'intérieur, les voleurs commencèrent par fouiller tous les tiroirs des bureaux. N'ayant sans doute pas trouvé ce qu'ils voulaient, les malfaiteurs, qui doivent être des professionnels, se sont attaqués au coffre-fort, qu'ils perforèrent à l'aide d'un chalumeau, et s'emparèrent d'une somme de 1.374 francs. C'est tout ce qu'ils purent emporter.

Ils ont également essayé mais vainement, de pénétrer dans le local de sûreté au sous-sol, où une somme de 19.000 francs avait été placée la veille au soir par le caissier. La police mobile a aussitôt été informée de ce cambriolage et s'est rendue sur les lieux pour enquêter.

LE COMMANDANT WEISS AU SOUDAN

Les aviateurs Weiss, de Vérulith le Trafford ont atterri à Quaidi-Halfa, dans le Soudan.

LA CATASTROPHE DE LA « CHAPELLE DE DANNES »

LA CHUTE DE L'AVION BRITANNIQUE AURAIT ÉTÉ PROVOQUÉE PAR UNE PANNE DE MOTEUR

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

La vive clarté d'un crépuscule, exempt de ces nuages de pluie que le littoral boulonnais connaît depuis plus d'un long mois, nous a permis plus nettement que la veille de nous rendre compte des circonstances de la catastrophe causée par la chute de l'avion de transport britannique survenue sur ce plateau argileux que constitue la « Chapelle de Dannes », près de Neufchâtel.

Peut-être malgré la panne de moteur, car on sait maintenant que l'organe tracteur de la machine volante eut une dangereuse défaillance, le géant de l'air eut pu prendre quelque essor s'il avait été suffisamment lancé pour se diriger sur la droite, direction qui semble d'ailleurs avoir été envisagée par le malheureux Flynn, pilote de l'avion... Mais que peut-on contre la fatalité ?

L'AVION ÉCRASÉ SUR LE SOL

Sur les lieux de la catastrophe

Revenons aux tristes débris qu'une foule, à la fois curieuse et attristée, ne cesse de contempler. Ils retiennent également l'attention des gosses jouissant d'un congé de Toussaint. Ils offrent base à la discussion des techniciens de l'Air Impérial, arrivés soit de la veille, soit dans la nuit.

Mais parlons d'abord de l'appareil épars à quelques mètres de nous. Voici le train d'atterrissage à six mètres environ du corps de l'appareil proprement dit. Il confirme par sa position les brèves déclarations de Flynn : « Le moteur a eu des ratés et le cherchait un terrain d'atterrissage. La roue n'est pas sortie de dans le sol, y a former point d'appui et je n'ai pu dégager ». L'arrière faisant office de compresseur nous a écrasés dans la carlingue... ! ! ! ...

En effet, de cette dernière, il ne reste que la partie arrière. L'avant est littéralement écrasé. Les moteurs sont enfoncés en terre. Voici un morceau de chaise en osier. Comment a-t-il bien pu être projeté à cette distance de 10 mètres. Voici du matériel : des bougies de rechange, des valises éventrées desquelles émergent on sont tombés, des objets de toilette et choses plus macabres, des chaussures maculées de boue et de sang. Les choses simples en apparence revêtent aux yeux de ceux chargés de les ramasser, une pieuse valeur car ils mettent un point d'honneur à ne rien laisser égarer et tout à l'heure à l'employé de la compagnie, en présence de M. Macaux, maire de Neufchâtel, du capitaine Doidy, de la gendarmerie de Boulogne, on fera le recollement comme fut fait celui des 25 sacs de dépêches postales qu'un camion vient d'emmener vers Boulogne.

Les cadavres sous les fleurs

Les morts, leur toilette funèbre faite, reposent maintenant dans l'ancienne mairie où par les soins de M. Grard, une petite chapelle funèbre a été érigée.

N'est-elle pas bizarre cette destination toute passagère de la pièce qui est celle de la Musique communale. Mais son emplacement recule le distrait des bruits et laisse les morts en paix ; geste touchant de la population neufchâtelloise. Des gerbes de fleurs naturelles ont été déposées au-dessus des linceuls, et dans l'église toute proche une messe a été dite.

Par ailleurs, dans une des salles de l'école communale, l'employé de l'Impérial Air Way, place méticuleusement les objets retrouvés et particuliers à chacun des passagers de l'avion. O, ironie des choses, parmi ces objets on aperçoit un petit dromadaire, mascotte éphémère, à combien... Elle n'a pas été abîmée. De qui est-elle la propriété ? D'un des morts ou d'un des rescapés ?

L'état des blessés

La nuit durant, de Paris, de Londres, de Boulogne, la clinique Houzel fut assaillie de demandes de renseignements relatives aux blessés. Ces nouvelles furent d'abord rassurantes, puis l'état de M. Boisover, s'aggrava subitement et dans la matinée on redoutait une issue fatale. Celui de M. Temkins n'était pas meilleur, quant à M. Flynn, le pilote, son état resta stationnaire. Pourtant quelles affreuses blessures ne portent-ils pas !

L'enquête judiciaire

Sur les lieux de la catastrophe, les personnalités judiciaires retournèrent et assistèrent aux opérations d'expertise faites par des ingénieurs britanniques et parisiens. Le Parquet de Boulogne, de son côté, fit surseoir à toute mise en bière immédiate, afin de trouver les éléments nécessaires à la recherche de la cause exacte de l'accident.

A 13 heures, M. Guet, délégué du Ministère de l'Air français, arrivait à Neufchâtel et en compagnie de M. Paret, du centre d'aviation de Saint-Inglevert, se rendait sur les lieux. Après un long et minutieux examen, ils concluaient que l'accident était dû au brouillard, à l'exclusion de toute autre cause notamment de baisse de régime du moteur. Cependant il faut souligner que le pilote Flynn mit l'accident sur le compte d'un râté des moteurs.

Dans l'après-midi, d'autres experts anglais qui s'étaient rendus à la clinique Houzel, venaient à Neufchâtel et commençaient à leur tour l'examen.

Le terrain était pourtant favorable à l'atterrissage

Un long conciliabule eut lieu entre ces experts près de l'appareil. Les compteurs de tours se sont arrêtés à 2.100 tours, la marche à peu près normale des deux 650 C.V. accusant 2.200 tours. L'altimètre, par ailleurs, accusait 150 pieds et c'est sans doute ce qui a induit le pilote en erreur. En effet, le plomb de cet appareil fut trouvé à plus de 80 mètres du point final d'écrasement. N'y eut-il point un virevoltage ayant dérégié l'appareil ?

De l'avis des experts, le terrain était favorable à un atterrissage normal.

Le Salut aux Morts

Dans le courant de l'après-midi, diverses personnalités officielles se rendirent sur les lieux, notamment MM. Moreau, sous-préfet de Boulogne; Rigaux, secrétaire général de la Sous-Préfecture; Devillers, adjoint au maire de Boulogne, représentant ce dernier; Jacques Allazin, représentant l'Aéro-Club du Nord et l'Automobile Club; Hars, secrétaire général de la Mairie de Boulogne; Bradbrook, vice-consul britannique; Early, etc... Ces personnalités furent guidées par MM. Macaux, maire et Malet, adjoint de Neufchâtel, sur les lieux de l'accident.

Dans la soirée, une maison de Boulogne procéda à la mise en bière des trois corps de James, Masson et Street dans les cercueils plombés. Les corps des deux premiers partiront ce matin de Neufchâtel pour Boulogne, puis de là vers l'Angleterre. Celui de l'Américain Street a été ramené dans la soirée à Boulogne et placé au dépositoire du cimetière en attendant les ordres de la famille.

C'est samedi matin que, au nom de l'Administration municipale, deux magnifiques couronnes seront déposées sur les cercueils lors de leur départ de Boulogne.

Durant toute la journée, ce fut un va et vient incessant vers la chapelle de Dannes et nombreux furent ceux qui profitèrent du démontage de l'appareil pour emporter un morceau ou de toile ou de bois à titre de souvenir.

Disons pour terminer que Mme Flynn est arrivée hier matin par avion et s'est immédiatement mise au chevet de son malheureux époux.

P. M.

POUR LA PROCHAINE TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

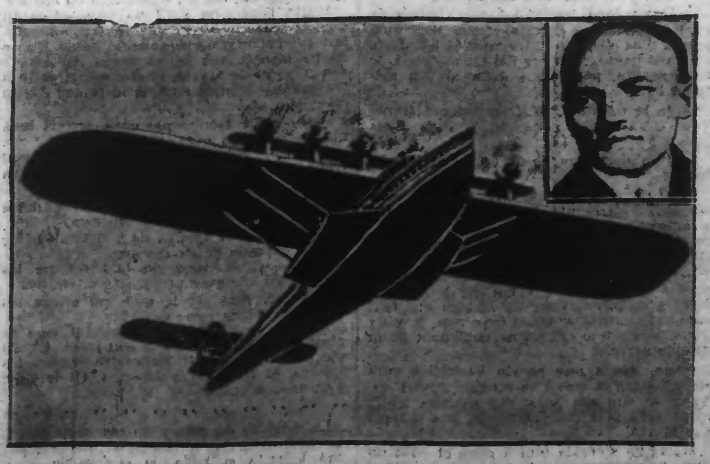

Nous avons annoncé que les préparatifs se poursuivent activement en vue du départ prochain de l'hydravion géant « D. O. X. » qui doit entreprendre une croisière à travers l'Europe et ensuite effectuer la traversée de l'Atlantique d'Est à Ouest par le Sud. On voit ici le « D. O. X. » en plein vol et — en médaillon — son constructeur, M. Dornier. (W. Wide).

PLUS DE DIX MILLIONS DÉTOURNÉS PAR UNE BANDE DE CARAMBOUILLEURS

Deux arrestations ont été opérées à Paris et une dizaine d'autres, croit-on, seraient imminentes

A la suite d'une plainte avec constitution de partie civile déposée par le directeur d'un grand garage parisien, M. Pachot, commissaire divisionnaire aux délégations judiciaires, fut amené dernièrement à surveiller les agissements de plusieurs individus, pour la plupart de nationalité étrangère. Ceux-ci, s'adressant à des commerçants les plus divers, se faisaient livrer des stocks de marchandises, du vin, du cuir, automobiles, bijoux, etc... Ils remettaient en paiement aux fournisseurs des traites acceptées par eux et garanties au moyen de lettres de couverture, par une Compagnie d'Assurances.

L'enquête révéla qu'aussitôt livrées, les marchandises étaient revendues à des recéleurs et que les sommes étaient purement et simplement empochées par l'association d'escrocs.

Bien entendu, lorsque les traites étaient présentées à la Compagnie d'Assurances soi-disant garante, soit par les commerçants, soit par des banques auxquelles elles avaient été remises, le paiement en était refusé.

Une première arrestation...

M. Pachot apprit que les lettres de couverture garantissant ces effets étaient signées par un nommé Jean-Gustave Hourdot, 36 ans, demeurant 30, rue de Maubeuge, secrétaire d'un administrateur de la Cie d'Assurances. Une rapide investigation permit d'établir sa culpabilité et ses relations avec les escrocs et sur mandat de M. Audibert, juge d'instruction, il fut arrêté.

Interrogé, il essaya de se tirer d'affaire en mettant en cause l'administrateur de la Société l'employant, personnalité fort en vue du département de la Seine. Celui-ci entendu par M. Pachot, démontra qu'il était complètement étranger aux agissements de son secrétaire.

La suite de l'enquête révéla qu'on se trouvait en présence d'une bande d'escrocs internationaux pratiquant le carambouillage sur une grande échelle et opérant principalement à Londres, Genève et Paris.

...suivie d'une seconde

Ayant eu vent de l'intervention policière, la plupart d'entre eux gagnèrent l'étranger, mais l'un d'eux, Adrien-Clément Vessède, 41 ans, originaire de Mantes (Creuse) et demeurant 14, rue Montmartre à Saint-Ouen, fut arrêté. Il déclara faire partie d'une association composée de dix membres, qui étaient séparés momentanément et qui se trouvaient soit en Amérique, soit en différents pays d'Europe.

M. Pachot était avisé peu après qu'un des individus recherché, Perregrin Worms, ingénieur, de nationalité tchéco-slovaque, avait été arrêté par les autorités de son pays et était actuellement emprisonné à Fvergrund.

Plus de dix millions détournés

Sur commission rogatoire, M. Pachot, accompagné de M. Michel Robinet, expert-comptable, a effectué 20 perquisitions tant au domicile des inculpés, que chez des recéleurs à Asnières, Saint-Ouen, Clichy et dans des quartiers du centre. Des centaines de kilos de documents, fausses traites, correspondance, etc... ont été saisis, mais il fut impossible de trouver la plus petite partie des marchandises volées. L'organisation des escrocs fonctionnait si parfaitement qu'en moins d'une semaine ils liquidèrent 150.000 bouteilles de vins fins et pour 6 millions de bijoux.

Le montant total de l'escroquerie dépasse dix millions.

L'enquête se poursuit et d'autres arrestations — une dizaine, dit-on — sont imminentes.

NOTRE
GRAND CONCOURS
DES
FRUITS PREFERES

Nous publions en 3e page le BULLETIN DE RÉPONSE avec toutes indications pour le remplir conformément au règlement.

Ce bulletin de réponse dûment rempli, devra nous être adressé avant le MARDI 11 NOVEMBRE, à MINUIT.

LES REVENDICATIONS DES FILATEURS DE COTON ET DES BONNETIERS

Nous avons publié hier une note aux termes de laquelle M. Tardieu avait reçu une délégation des Filateurs du Nord et des Bonnetiers de Troyes venus l'entretenir des difficultés que traversent actuellement leurs industries et insistant *pour que leurs intérêts soient pris en considération lors de futures conversations ayant pour objet la conclusion d'accords commerciaux.*

Nous nous sommes informés vendredi, à la Chambre de Commerce de Lille des motifs de cette démarche.

Des explications qui nous furent données, il résulte que bonnetiers et filateurs se plaignent de l'invasion des produits allemands de bonneterie, surtout en ce qui concerne les articles de coton, chaussettes, bonnets, gilets, etc... Ces produits, paraît-il inondent littéralement le marché français, au grand préjudice des produits nationaux. Et il est temps de mettre un terme à ces entrées en masse de produits étrangers si l'on veut assurer la sauvegarde de la bonneterie française.

LA CATASTROPHE DE LIGUEUX

M. Falcoz, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, est arrivé hier à Périgueux, accompagné du chef de son cabinet, M. Aguilhon. Il s'est rendu sur les lieux de l'accident de chemin de fer survenu près de Liguaux et a conféré avec les ingénieurs du contrôle et le personnel de la Compagnie, qui lui ont rendu compte des circonstances de l'accident et des constatations faites. Il est allé saluer les familles des victimes et a rendu visite aux blessés hospitalisés à Périgueux.

La circulation, grâce aux efforts du personnel de la Compagnie qui a travaillé nuit et jour, est maintenant rétablie sur la voie.

" VOICI TOUT LE SECRET DE LA GAZETTE DU FRANC " A DIT, HIER, Mme HANAU

L'audience du tribunal avait commencé par un exposé très documenté de M. Bruzin, substitut

Les débats de l'affaire Hanau, devant la 11e Chambre correctionnelle ont continué hier après-midi.

Ainsi qu'il en avait été décidé, c'est M. le substitut Bruzin qui prend la parole. Après l'exposé des faits, tels que les conçoit Mme Hanau et son défenseur, Me Alfred Dominique, exposé qui, vendredi n'a pas duré moins de deux heures, voici maintenant la thèse de l'accusation.

Mme Hanau qui se propose de parler après M. Bruzin compulse ses dossiers, prend des notes et croque des bonbons. M. Pierre Audibert, lui aussi, prend des notes.

L'audience est déjà commencée lorsque parait un peu essoufflé M. Lazare Bloch. Il va s'asseoir à sa place, après avoir salué le Tribunal. M. Bruzin, cependant, a commencé l'histoire de la « Gazette du Franc », la création du périodique pour le relèvement du franc et l'organisation des services financiers transformés en 1925 en service de renseignements. On arrive au 5 février 1926 où surgissent avec la dissolution de la « Gazette » les premières difficultés, résultat de spéculations malheureuses.

M. Bruzin parle de la constitution des journaux, d'agences d'informations en relations avec les services financiers de la « Gazette du Franc ». Selon lui, M. Pierre Audibert, rédacteur en chef de « La Gazette du Franc », s'efforce de maintenir l'apparence indépendante de son journal vis-à-vis des services financiers, il réussit à obtenir des collaborations brillantes, des autographes. Et M. Bloch, dans ses circulaires

Mme Hanau et son avocat Me Dominique (H. Manuel).

aux démarcheurs, affirme que « La Gazette du Franc » n'est qu'un atout de plus, et d'importance, parmi les affaires financières du groupe Hanau-Bloch.

Ce qui est reproché à Mme la Directrice

« Il y a eu aussi une distribution de bénéfices fictifs, affirme M. Bruzin ; une comptabilité sécrète le prouve. En résumé : publicité mensongère, distribution de bénéfices fictifs, délits caractéristiques de l'escroquerie ». M. Bruzin entre ensuite dans le détail du fonctionnement de tous les syndicats et sociétés fondés par M. Hanau, il devient difficile de le suivre dans son examen précis de bilans nombreux. La société d'exploitation foncière d'abord, dont le capital passe de 100.000 francs à 43 millions, puis les syndicats de bourse.

Les parts de responsabilité

Quelle est la part de responsabilité des cinq prévenus ? Mme Hanau et Lazare-Bloch sont considérés par le Parquet comme auteurs principaux de l'escroquerie ; MM. Hersant, Audibert et De Courville sont leurs complices. Mme Hanau, de plus, est seule inculpée d'abus de confiance. D'après l'expertise, Mme Hanau avait personnellement tiré un profit de 13 millions de sa gestion ; M. Bloch, lui, aurait puisé dans la caisse commune à peu près deux millions.

Est-il admissible que M. Audibert ait été de bonne foi ? Non, répond le substitut Bruzin. Il ne pouvait ignorer, ni les agissements ni les projets de Mme Hanau. Il est un souscripteur fictif de certaines sociétés et le conseiller de Mme Hanau. M. Paul Hersant fut, lui, le collaborateur strict de la présidente ; il recrutait des souscripteurs fictifs et régularisait quant à la forme certaines irrégularités. M. Bernard De Courville est un ancien associé de Mme Hanau. Il fut ainsi à la fois bailleur de fonds, souscripteur fictif et administrateur de « La Gazette du Franc », gérant nominal de syndicats.

L'exposé du substitut est terminé, il a duré deux heures et demie.

« J'ai agi seule, et je nie qu'il y ait eu escroquerie »

Pendant la suspension de l'audience, Mme Hanau, minutieusement, s'est coiffée, poudrée, fardée ; près d'elle un verre d'eau, elle ouvre ses dossiers, enlève son manteau, tousse un peu pour s'éclaircir la voix, l'audience reprise, elle se lève. « Je n'ai pas bien compris les explications fournies par M. le substitut, je ne comprends pas pourquoi je suis inculpée d'escroquerie puisque l'on ne parle que de manœuvre ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

N'oubliez pas

que c'est demain Dimanche que commencera notre pathétique roman

LE RAVISSEUR

Vous devez lire ce roman d'amour.